

ACCEPTATION DE LA DONATION
de Madame Odile CACLIN ~ domiciliée 2 impasse Descelles à SAINT-DIE-
DES-VOSGES AU PROFIT DU MUSEE PIERRE-NOËL DE SAINT-DIE-
DES-VOSGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017/01/06 du 2 janvier 2017, reçue par les services de la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges en date du 6 janvier 2017, par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame Odile CACLIN, domiciliée 2 impasse Descelles à Saint-Dié-des-Vosges, a décidé d'offrir en donation quatre meubles de sinistrés au musée de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant que cette donation n'est grevée ni de conditions ni de charges,

ARRÊTE

Article 1^{er}: La donation de quatre meubles de sinistrés (une armoire, un bahut, une chaise et une table), conformément à l'annexe ci-jointe, pour une valeur totale estimée à 1270 euros, est acceptée au profit du Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges.

Désignation	Datation	Estimation
Armoire à deux portes	Vers 1947-1952	300€
Bahut à deux portes et cinq tiroirs	Vers 1947-1952	400€
Chaise	Vers 1947-1952	70€
Table	Vers 1947-1952	500€

Article 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire et un extrait sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 4 juin 2019

Le Président,

David VALENCE

